

**Modalités de Paiement :**

-Acompte de 10% : Le client s'engage à verser un acompte de 10% du montant total du projet au moment de la confirmation de la commande. Cet acompte est requis pour initier les travaux et réserver la date de début du projet.

**Paiement des Travaux :**

-Pour tous les projets dont le montant total est inférieur à 20 000 \$, le solde due doit être acquitté le dernier jour des travaux, dès que ces derniers sont achevés et que le client est satisfait du résultat.

**Projets D'une Durée Supérieure à 30 Jours :**

-En cas de travaux qui s'étendent sur une période de plus de 30 jours, des factures partielles seront émises au prorata des travaux effectués. Ces factures intermédiaires seront envoyées mensuellement pour refléter l'avancement du projet. Le paiement de chaque facture partielle sera dû dans les X jours (indiquez le délai convenu, par exemple, 15 jours) suivant la réception de la facture.

Ces modalités visent à garantir des conditions de paiement équitables et transparentes pour les deux parties impliquées dans le contrat.

**Clause des Frais d'Intérêt en Cas de Retard de Paiement :**

-En cas de non-paiement de toute somme due en vertu du présent contrat après la date d'échéance spécifiée, le débiteur s'engage à payer des frais d'intérêt supplémentaires. Ces frais d'intérêt seront calculés à un taux de 24% par an, soit 2% par mois, sur le montant impayé. Les frais seront calculés à partir de la date d'échéance jusqu'à la date de paiement effectif de la somme due.

Le non-paiement des frais d'intérêt supplémentaires entraînera une accumulation mensuelle de ces frais jusqu'à ce que la dette soit entièrement réglée

Planification - Conception - Construction

**Licence RBQ: 5813-4511-01**